Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 12 mai 2025 à 14 heures, au Conservatoire de Manosque, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 29 avril 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au Conseil Départemental, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

Etaient excusés :
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Délibération n° D–2025–13 (12/05)

OBJET : **Procès-Verbal du Comité Syndical du 18 mars 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 18 mars 2025, tel que joint en annexe.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 18 mars 2025, tel que joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fait à Digne-les-Bains le 12 mai 2025
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »

CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE THÉATRE 04 DÉPARTEMENTAL

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du Mardi 18 mars 2025, 14 heures A l'Hôtel du Département

PRESENTS :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Claire ZAHRA, Directrice de la culture de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

EXCUSES :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport n° R-2025-03

OBJET : Procès-verbal du Comité Syndical du 05 mars 2025

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 05 mars 2025, tel que ci-joint.

La Présidente soumet au vote l'approbation du Procès-verbal de la séance du comité syndical du lundi 5 mars 2025.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport n° R-2025-04

OBJET : Approbation du Compte financier unique 2024

En application de l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Comité syndical de procéder à l'arrêté des comptes de l'exercice précédent avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Le compte financier unique est joint en annexe.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes, le montant total s'élève à	2 412 714.03€
En dépenses, le montant total s'élève à	2 345 540.54€
Pour 2024, on enregistre un résultat de clôture positif de.....	+ 48 110.48€

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes, le montant total s'élève à	72 654.99€
En dépenses, le montant total s'élève à	112 653.15€
Pour 2024, on enregistre un résultat de clôture positif de	+ 45 784.64€

Monsieur Claude FIAERT, en sa qualité de 2ème Vice-Président du Syndicat mixte présente le compte financier unique de 2024.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport n° R-2025-05

OBJET : Reprise du résultat de l'exercice 2024 au BP 2025

Il convient de procéder à l'affectation du résultat de clôture constaté dans le compte financier unique 2024 au Budget primitif 2025.

La section de fonctionnement de l'exercice 2024 enregistre un résultat de clôture positif de **48 110.48 €.**

La section d'investissement de l'exercice 2024 enregistre un résultat de clôture positif de **45 784.64 €.**

Il vous est proposé d'affecter le résultat de clôture de la manière suivante :

- **48 110.48 €** en section de fonctionnement au compte 002
- **45 784.64 €** en section d'investissement au compte 001

La Présidente soumet au vote la reprise des résultats 2024 au BP 2025.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport n° R-2025-06

OBJET : Approbation du Budget primitif pour l'exercice 2025
Approbation du Règlement budgétaire et financier 2025

En application de l'article L 5722-1 et L 2312-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Comité syndical de voter par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement le Budget Primitif 2023 qui vous est proposé.

Le projet de Budget Primitif 2025 est annexé au présent rapport.

Le règlement budgétaire et financier pour l'année 2025 est également proposé au vote et joint au présent rapport.

1 – Section de fonctionnement

1.1. En dépenses

La prévision 2025 laisse apparaître un montant total de dépenses de 2 466 819.06 €.

1.2. En recettes

Les participations des trois financeurs, d'un montant total de 1 900 000 € sont les suivantes :

	Montants des contributions
7473 – Conseil départemental des Alpes de Haute Provence	661 630 €
747581 – Provence Alpes agglomération	572 079 €
747582 – Durance Luberon Verdon Agglomération	666 291 €

Le montant demandé à l'Etat - Direction régionale des affaires culturelles pour sa participation de 2025 est de 90 000€.
Le résultat positif de fonctionnement enregistré au 31 décembre 2024 de 48 110.48 € est repris dans le présent budget.
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 466 819.06 €.

2 – Section d'investissement

2.1. En dépenses

Le montant des dépenses pour 2025 est proposé à hauteur de 93 085.74 €.

2.2. En recettes

L'amortissement des immobilisations enregistre une recette de 47 301.10 €.

Le résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 de 45 784.64 € est repris dans le présent budget.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 93 085.74 €.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

La présidente expose le budget primitif 2025 qui a été annexé au présent rapport mais dans sa version simplifiée car la version détaillée représente 150 pages.
Pour la section de fonctionnement, le montant prévu pour les dépenses s'élève à 2 466 816.06€. En recettes, les participations des 3 financeurs représentent 1 900 000€. Un tableau permet de visualiser les contributions de chacun : 661 630€ pour le Département, 572 079€ pour la P2A et 666 291€ pour la DLVA.

En section d'investissement, le montant des dépenses pour 2025 est proposé à hauteur de 93085,74€. En recettes l'amortissement des immobilisations enregistre une recette de 47301,10€. Le résultat d'investissement cumulé au 31 décembre est de 45584,64€, il est repris dans le présent budget.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 93085,74€.

La présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions relatives à ce budget, sur des lignes en particulier.
Madame Fabienne KREBAZZA demande des explications sur les comptes 6228 « rémunération d'intermédiaire et honoraires divers », Sylvie SANCHEZ lui explique que cette imputation concerne les 2 agents indemnitaires qui sont retraités du conservatoire et que l'on a repris en qualité de contractuels. Ils ne rentrent donc pas dans la masse salariale du 012 mais dans le 011. Ce sont les cours de basson et de musiques traditionnelles. Sylvie DRUJON indique que sur la partie musique traditionnelle les cours s'arrêterons fin juin puisqu'on ne renouvellera certainement pas cet ensemble l'année prochaine. Ce n'est pas encore annoncé, on reste encore discret sur ce point-là. Le professeur n'est pas encore au courant, c'est en discussion. L'autre contractuel indemnitaire est Monsieur Éric Doucet, il doit s'arrêter au 31 août mais il y a vraiment plusieurs enfants qui ont démarré, qui ont acheté des petits bassons. Je voudrais ne pas arrêter cette classe car elle est très vivante. C'est pour 04h00 de cours hebdomadaires et cela va être très difficile de trouver un remplaçant. Je vais contacter Philippe voir s'il y a quelqu'un me conseiller.
Le compte 6228-1 concerne le paiement des jurys d'examen.

La présidente remercie l'assemblée présente et renouvelle ses remerciements aux 3 financeurs qui ont pris beaucoup de temps et de réflexion à la conception de la future convention financière qui ne sera finalement pas présentée aujourd'hui puisqu'on attend les statuts qui doivent être vérifiés par le service juridique du Conseil départemental. C'est un gros travail de fond qui a été réalisé pour les 3 prochaines années pour ne pas avoir de nouveaux débats chaque année. Le but de cette convention c'est de pouvoir partir sur une stabilité au niveau des financeurs.

La présidente propose le Budget Primitif 2025 et le règlement budgétaire financier 2025 au vote de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport n° R-2025-07

OBJET : Conventions financières transitoires

Les statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence vont être réactualisés en fonction du nouveau parc de financement.

Pour permettre la continuité du fonctionnement et dans l'attente des nouveaux statuts qui fixeront le mode de calcul des participations financières des collectivités membres, un acompte est demandé aux deux Communautés d'agglomération sur la base des versements de 2024, les conventions sont annexées.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

La présidente explique que ce sont des conventions financières transitoires permettant aux deux agglomérations de faire des versements dans l'attente de la convention financière triennale qui est en cours d'élaboration.

La Présidente soumet au vote ces conventions financières transitoires.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport R-2025-08

OBJET : Convention relative aux contributions financières 2025

Les statuts du syndicat mixte sont modifiés lors du Comité syndical du 18 mars 2025 et seront votés par les assemblées délibérantes des trois collectivités, membres statutaires.

Le projet de convention financière quadripartite fixant, pour une durée de 3 ans, le montant annuel des contributions de chacune des personnes morales adhérentes ainsi que l'échéancier des versements est joint en annexe.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

La présidente annonce que ce rapport ne sera pas présenté lors de ce comité syndical car les statuts du Syndicat Mixte n'ont pas encore été finalisés. Ils sont en cours de vérification au service juridique du Conseil Départemental.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport n° R 2025 – 9

OBJET : Demande de subvention pour l'année 2025 au titre du dispositif INSTRUMENTARIUM de la Région Sud PACA

La Région Sud par le biais de son dispositif INSTRUMENTARIUM met en œuvre les modalités d'aide à l'acquisition d'instruments et de matériels de musique sur la base d'une intervention à hauteur de 60 % du programme d'acquisition plafonné à 50 000 €.

Dans le cadre de son projet d'établissement, le Conservatoire souhaite développer certains secteurs d'activités indispensables afin d'adapter le fonctionnement pédagogique.

Le programme prévisionnel d'investissement proposé pour l'année 2025 figure en annexe. Sur la base des devis fournis, le montant total hors taxes est estimé à **11 782.63 €.**

Le montant de subvention correspondant à 60 % du montant hors taxes est estimé à 7 069.58 € arrondi à **7 070 €**

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer tous les documents afférents à cette question.

Dossier de demande de subvention 2025 au titre du dispositif INTRUMENTARIUM de la Région						
QUANTITE	INSTRUMENTS/MATERIELS	FOURNISSEURS	DEVIS		Prix HT	Prix TTC
			Réf	Date		
1	Flûte Alto Baroque	BERNOLIN	N°DEV134	31/01/2025	550,00 €	660,00 €
1	Clarinette Basse YCL-221LLS-YAMAHA	L'ATELIER DES VENTS	PR2501-0363	29/01/2025	2 499,30 €	2 999,20 €
1	Contrebasse 3/4 Roumaine Massive	BOUGAREL CONTREBASSE	N°DEV70	25/11/2024	4 400,00 €	4 400,00 €
2	Hautbois Plume petites main	TOUT POUR LE HAUBOIS ET BASSON	N°DEV0031	21/01/2025	4 000,00 €	4 800,00 €
2	Etui Plume	TOUT POUR LE HAUBOIS ET BASSON	N°DEV0031	21/01/2025	333,33 €	400,00 €
					11 782,63 €	13 259,20 €

La présidente explique que le montant de la subvention demandée correspond à 60% du montant hors taxes des achats d'instruments prévus. Cette demande de subvention s'élève donc à 7070€, pour au total d'investissement de 11782,63€ hors taxes.
L'année dernière, la demande a été beaucoup plus importante car le conservatoire a acheté le très beau½ queue Yamaha qui est dans la salle Mozart de l'antenne de Digne les Bains. C'est un bel investissement. On a remis de l'ordre aussi dans la manière dont les instruments sont entretenus. Tout commence à se structurer, David sur l'antenne de digne nous rend vraiment service, il est très précieux. Il fait le suivi du matériel de musique.

La Présidente soumet au vote cette demande de subvention pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport n° R- 2025 – 10

OBJET : Règlement intérieur des usagers du Conservatoire
Règlement intérieur des agents du Conservatoire

Il est proposé deux nouveaux règlements intérieurs :

- un pour les usagers du conservatoire
- un pour les agents du conservatoire.

Les documents sont annexés.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présidente présente le nouveau règlement intérieur des usagers du conservatoire et le nouveau règlement intérieur des agents du conservatoire. Il semblait nécessaire de modifier ces règlements qui ont déjà été présenté en Conseil cet établissement. Ces documents font partie du projet d'établissement, il fallait donc refaire les textes cadres.

Sylvie DRUJON prend la parole et indique s'être replongée dans les anciens règlements intérieurs du comité syndical et du conservatoire et a fait le choix de les détacher en deux documents. Un règlement intérieur destiné aux agents, document qui est en interne, que l'on n'est pas obligé d'afficher mais qui a été validé par le centre de gestion. Et un règlement intérieur destiné aux usagers du conservatoire. Tout cela dans l'esprit d'un fonctionnement plus sobre, avec moins de déplacements de professeurs, avec moins de doubles ou triples disciplines. La prochaine étape c'est la charte éthique qui est en cours d'écriture par un groupe de professeurs et la direction.
Pour le projet d'établissement, Sylvie DRUJON demande que l'on se réunisse pour rester dans la même direction et non découvrir cela le jour du vote. Mais il faudra le valider assez rapidement pour le joindre à la demande de renouvellement du classement. Il faudrait trouver une date au mois d'avril. C'est une première étape pour le projet établissement.

La présidente demande s'il y a des questions vis-à-vis de ces deux règlements intérieurs.
Il n'y a pas de question, la présidente propose de voter en espérant que ces règlements soient bien respectés et de faire en sorte qu'ils soient signés par les intéressés.

La Présidente soumet au vote le règlement intérieur pour les usagers et le règlement intérieur pour les agents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport n° R- 2025 – 11

OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emplois

Dans l'objectif d'optimiser l'offre d'enseignement du CRD il a été décidé de modifier l'offre à destination des publics des quartiers prioritaires de la Ville.
L'orchestre à l'école, qui consommait plus de 11h30 d'enseignement hebdomadaire pour 19 bénéficiaires sera remplacé par un dispositif « école chantante » : 4 heures d'enseignement hebdomadaire pour 190 bénéficiaires. Notre action « Politique de la Ville » sera ainsi au même niveau d'autofinancement sur les deux antennes.
Ainsi les professeurs d'instruments mobilisés pour l'Orchestre à l'école ne toucheront plus d'IHE ou pourront intégrer plus d'élèves dans leurs classes en récupérant ce temps hebdomadaire d'enseignement.
C'est pourquoi il est proposé l'augmentation du temps de travail de 13h à 20h d'une assistante d'enseignement artistique principal de 1ère classe de jardin, éveil et formation musical à compter du 1er septembre 2025. Cette personne intègrera le conseil pédagogique pour assumer la mission de coordinatrice des dispositifs d'EAC.
Le tableau des cadres d'emplois ci-après.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Présidente expose qu'il s'agit de l'adaptation du tableau des cadres d'emploi. L'objectif étant d'optimiser l'offre d'enseignement du conservatoire à destination des publics des quartiers prioritaires de la ville.
Sylvie DRUJON explique que l'orchestre à l'école consomme jusqu'à présent plus de 11h30 d'enseignement hebdomadaire pour seulement 19 bénéficiaires tandis qu'avec cette adaptation du tableau des cadre d'emploi on va proposer de remplacer ce dispositif par un nouveau dispositif qui s'appellera l'école chantante. Cela correspondra à 4 h d'enseignement hebdomadaire mais au lieu de 19 ce sera 190 bénéficiaires. On multiplie par 10 car au lieu qu'ils aient des instruments en main une heure par semaine, ce qui était sympathique mais pas vraiment de l'enseignement, pas vraiment de la sensibilisation. En plus, sur 2 trimestres, ils ont l'instrument seulement une heure par semaine car ils ne peuvent pas les garder chez eux. Il s'agit de rajouter quelques heures à Manuelle AUCANOT qui fait déjà partie de l'équipe. C'est une enseignante de formation musicale et d'éveil musical, elle à la formation pour faire des chorales à l'école. Ce seront donc des chorales, sans instruments et surtout sans cours individuel. Le calcul a été fait qu'en allant à l'école des pigeonniers, dispositif qui est sur la ville de Digne, ces heures seront en partie prises en charge par la politique de la ville. Elle va faire chanter 190 enfants. A côté de cela, on aura un dispositif plus léger d'initiation aux instruments pour les personnes éloignées de la culture au pigeonnier, en lien avec le service d'action sociale et le bailleur social HDP. L'idée est qu'entre cette école chantante et le petit groupe d'adultes on puisse faire un spectacle en commun qui mélangera les générations avec les pigeonniers qui est un quartier qui a besoin d'aide. On a prévu que le premier trimestre cela se passerait au pigeonnier, pour faciliter leur déplacement et si tout va bien, à partir du mois de janvier 2026, ils viendront au conservatoire et ils viendront se joindre à l'orchestre de quartier qui du coup sera un orchestre de pratique collective. On fera un essaie cette année, c'est un dispositif nouveau et on fera le point dans un an.
En revanche, cela nous fait faire énormément d'économies d'heures d'enseignement par rapport à l'orchestre à l'école car nous ne payerons plus d'heures supplémentaires aux enseignants. On va vraiment toucher ces publics éloignés de la culture tout en rentrant dans les cadres de la politique de la ville. On pourra faire bénéficier à 190 élèves. On espère que ce projet fonctionnera.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Le poste de Manuelle AUCANOT va passer de 13h00 à 20h00 d'enseignement donc 7 h supplémentaires sachant qu'on récupèrera ces heures largement sur celles que l'on ne fera plus avec l'orchestre à l'école.

La présidente précise que ces dispositifs à vocation sociale ont une part d'autofinancement et qu'il va y avoir à Manosque des classes artistiques l'école des tilleuls.
Les écoles chantantes des pigeonniers représentent le même effort d'autofinancement que les classes artistiques qui seront financées par ville de Manosque. Au niveau de l'action sociale, nous ne pouvons pas faire beaucoup plus car nous manquons de professeurs mais en tout cas ce sera équitable entre les 2 antennes.

La Présidente soumet au vote l'augmentation de 7 heures hebdomadaires d'une assistante d'enseignement artistique principal de 1ère classe de jardin, éveil et formation musical à compter du 1er septembre 2025

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Tableau des cadres d'emplois présenté en comité syndical du 18 mars 2025

nombre de postes au 14/10/2024	CADRES D'EMPLOIS	D.H.T.	DISCIPLINES
15	**PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTISTIQUE : Professeur d'enseignement artistique Hors classe** Professeur d'enseignement artistique de Classe Normale	16h	HORS CLASSE : Jazz, Piano jazz, atelier , F.M. spécialisée
		16h	Formation musicale
		16h	Accordéon
		16h	Clavecin
		16h	Formation musicale
		16h	Guitare
		16h	Théâtre (stage PEA au 01/01/2025)
		16h	Violon
		16h	Piano
		16h	Danse classique Manosque (stage PEA au 01/09/2024)
		16h	Guitare
		16h	Jazz
		8h	Hautbois
		6,5h	HORS CLASSE : Trombone
		3h	Basson
33	**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** : Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	20h	Accordéon - formation musicale
		20h	Chant lyrique
		20h	Flûte à bec
		20h	danse classique
		20h	Piano
		20h	Violon
		20h	Formation musicale
		20h	Théâtre (sera vacant après stage PEA au 01/01/2026)
		20h	Clarinette
		20h	Accompagnement piano
		20h	Musiques actuelles
		20h	Flûte traversière
		20h	Saxophone
		20h	Piano
		20h	Accompagnement piano
		18h	Danse jazz
		18h	Violoncelle
		18h	Danse classique (sera vacant après stage PEA au 01/09/2025)
		16h	Trompette
		14h	chant
		13h	Flûte traversière
		12h	Contrebasse
		10h	Percussions le poste sera occupé à/c du 01/01/2025
		10h	Alto
		10h	Batterie
		10h	Danse Jazz
		9h	Chant choral
		13h + 7h	Eveil musical et chant choral
		6h	Batterie Manosque
		5h	**Percussions le poste sera occupé à/c du 01/01/2025**
		4h	Galoubet
		4H	Batterie MAA Manosque
		1h50	Musique assistée par ordinateur
1	**ATTACHE** : Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe et Directeur territorial	35h	Direction générale
2	**REDACTEUR TERRITORIAL** : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe et Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Communication
		35h	Directrice administrative
4	**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL** : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35h	Accueil/Régie/Manosque (CLM jusqu'au 12/03/2025)
		35 h	Partothèque (CLD jusqu'au 23/08/2025)
		35h	Secrétariat
		35h	Accueil/Responsable scolarité
-2	dont 2 postes AEA qui sont en double pour stage de PEA		
53			

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Rapport n° R- 2025 – 12

OBJET : Droits d'inscription pour la rentrée scolaire 2025-2026

Compte tenu des disparités de revenus entre les familles et pour que le conservatoire reste accessible à tous nous proposons des nouveaux tarifs avec deux évolutions :

- L'ajout de deux tranches de revenus dans les revenus supérieurs.
- L'augmentation nette des droits d'inscription pour les élèves adultes, pour les moyens et hauts revenus.

Les tarifs pour les enfants ne sont pas modifiés, ils avaient été augmentés de 7,5 % deux années de suite.

Les tableaux sont joints en annexe.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présidente présente la dernière délibération qui concerne les droits d'inscription pour la rentrée scolaire 2025 2026. Cette année le choix a été fait de ne pas vous proposer d'augmentation puisque cela a déjà été fait les 2 dernières années consécutives.

Sylvie DRUJON explique :
Qu'à la suite du résultat de l'audit et aux nombreuses réunions, il a été décidé de rajouter, pour les revenus plus élevés 2 tranches supplémentaires ce qui va permettre de rééquilibrer un petit peu vis-à-vis du pouvoir d'achat, sans savoir si cela aura une incidence sur nos recettes.
Dans les tableaux des tarifs sont indiqués, cycle par cycle, ce que coûte l'inscription à l'année pour un élève, suivant son parcours. Nous n'avons pas touché aux deux colonnes les plus basses au vu des deux augmentations antérieures de 6.50%.
Depuis 2015, les tarifs ont énormément augmenté surtout pour les hauts revenus mais sans constaté une baisse des effectifs.
Il a été demandé plusieurs fois par les élus une augmentation importante des tarifs pour les adultes.
De bonnes idées sont ressorties du Conseil de pédagogique et j'ai donc rajouté un forfait stage, des professeurs seraient volontaires pour proposer des stages d'une semaine pendant les congés scolaires ou alors pour un élève dont la discipline coûte trop cher à l'année la remplacer juste par des stages ponctuels d'une semaine.
J'ai encore un autre collègue qui m'a proposé quelque chose ce matin, il y a énormément d'instrumentistes amateurs qui n'ont pas leur place au conservatoire en qualité d'adulte mais qui sont dans les harmonies et fanfares du département. Emmanuel RECHT proposait donc de garder dans son temps de travail 1 h hebdomadaire pour prendre des groupes d'adultes et les faire travailler. Ils ne seraient dans aucun cursus et ce seraient vraiment des cours d'adultes, du soutien à la pratique amateure. Donc au prochain comité syndical d'avril je proposerai un tarif pour cela, pour pouvoir recevoir les adultes que nous n'acceptons plus vu que les enfants soient prioritaires. Mais en saxophone, il y a beaucoup de musiciens amateurs dans les fanfares et harmonies avec une formation de base et le professeur de saxophone a une forte demande vu qu'il est pratiquement sur tout le département. Il va proposer des cours de groupe le samedi une fois à Manosque et une fois à digne.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Les stages ont été également évoqués par les jeunes élèves qui étaient présentes au conseil d'établissement, des danseuses qui ont demandé d'avoir des stages ou des master class. On va mettre en place des stages avec des danseurs locaux.
Avez-vous des questions vis-à-vis de ces grilles tarifaires sachant que l'on a remis les tarifs résidents du département de Provence et hors département, même s'il n'y a pas beaucoup d'élèves concernés. Une adulte handicapée qui arrive d'Apt, qui fait de l'accordéon diatonique, c'est son moment de respiration mais elle a très peu de revenus et même le tarif hors département est trop cher pour elle donc peut être qu'un jour on pourrait rajouter un tarif spécial handicapé mais en même temps il y a des personnes en situation de handicap qui ont des gros moyens donc ce n'est pas forcément parce qu'on est en situation de handicap qu'on ne peut pas payer

La présidente propose au vote les nouveaux droits d'inscription pour la rentrée 2025 2026.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13.05.25
ID : 004-250400868-20250513-202513-DE

Communication aux membres du Comité Syndical :

Sylvie DRUJON communique une information arrivée juste la veille :

Philippe BLAISE qui est un élève et en contrat PEC, donc un contrat aidé, et qui est formidable, que l'on forme petit à petit, qui s'est rendu indispensable, qui fait de l'accueil, qui aide la Secrétaire de scolarité. Il est très polyvalent.
Ce contrat PEC devait être reconduit au 1er avril 2025, mais finalement n'a pas été retenu lors d'une commission de la Préfecture.
Cela représentait une grosse économie pour nous car nous étions remboursés à hauteur de 60% de son salaire brut. Hormis le côté financier, il y a le côté humain. Il a quand même une pathologie qui fait qu'au niveau concentration c'est compliqué pour lui de faire plus d'heures, mais il est extrêmement efficace et il connaît absolument tout dans le conservatoire.
Evidemment cela n'était pas prévu au budget car nous avions l'espoir d'une reconduction.
On fera tous les sacrifices pour le garder. Il habite juste à côté, il paraît impossible de lui dire que vu que son contrat aidé est terminé alors on ne te garde pas. Il nous paraît impossible de le laisser car cela serait grave en fait pour lui et pour toute l'équipe.

Cécilia CHEVALIER propose de se renseigner sur un VTA mais il a 27 ans donc plus éligible.
Il a déjà été service civique au conservatoire.

C'est une très mauvaise nouvelle car nous avons vraiment besoin de lui, c'est un vrai poste.